



Loyers impayés et squat du logement

Par **gilot**, le **04/01/2013 à 19:35**

[fluo]**bonjour**[/fluo]

notre locataire ne paye plus ses loyers depuis 4 mois
et notre logement est occupé par un autre individu se disant hébergé par le locataire.
notre locataire a disparu du logement. et nous ne connaissons pas sa nouvelle
adresse. néanmoins nous avons l'adresse de son employeur .

que devons nous faire pour récupérer l'appartement. [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **04/01/2013 à 19:38**

Bonjour, le nouvel occupant est-il hébergé à titre gratuit ou est-il en sous location,
cordialement

Par **chaber**, le **04/01/2013 à 19:54**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles(relire la charte du
forum)

Par **gilot**, le **04/01/2013** à **19:57**

merci de votre participation
il semble etre heberge a titre gratuit
cordialement

Par **cocotte1003**, le **05/01/2013** à **15:12**

Bonjour, pour l'instant votre locataire ne vous ayant pas envoyé de préavis et que ses biens sont en place, il est toujours locataire en titre et vous doit les loyers que vous pouvez faire saisir, par huissier, directement sur salaire et demander une résiliation de bail. Vous n'avez pas le droit de pénétrer dans l'appartement, ni d'intervenir sur son lieu de travail(par courrier par exemple). Tant qu'il est solvable et qu'il ne vous à pas envoyé de préavis, votre locataire peut héberger qui il veut, cordialement